



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

RCMP-GRC  
Bid Receiving/Réception des soumissions  
Attn: **Brianne Leach**  
Email: [Brianne.Leach@rcmp-grc.gc.ca](mailto:Brianne.Leach@rcmp-grc.gc.ca)

**SOLICITATION  
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

<b>Title – Sujet</b> Services d'architecture et de génie – correction des lacunes par rapport aux codes de l'IOTMP		<b>Date</b> Le 18 janvier 2023
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> 202301325		<b>Amendment No. – N° de la modification</b> 07
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b> 202301325		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At/à :</b>	14 : 00	HNE (heure normale de l'Est) EST (Eastern Standard Time)
<b>On/le :</b>	Le 24 janvier 2023	
<b>F.O.B. – F.A.B.</b>	<b>GST – TPS</b>	<b>Duty – Droits</b>
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> Voir aux présentes.		
<b>Instructions</b> Voir aux présentes.		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Brianne Leach <a href="mailto:Brianne.Leach@rcmp-grc.gc.ca">Brianne.Leach@rcmp-grc.gc.ca</a>		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> 343-541-8512		

<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> Voir aux présentes.	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b> Voir aux présentes.
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :</b>	
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



### Modification 007 à l'invitation à soumissionner

La modification 007 à l'invitation à soumissionner a été publiée pour :

- (A) Indiquer les changements apportés à l'appel d'offres
  - (B) Répondre aux questions concernant l'appel d'offres
- 

#### (A) MODIFICATION À LA DP

##### (Changement 13):

À la section 1.4.2.3.5. de l'Énoncé de projet:

**SUPPRIMER** : Agent de mise en service

**INSÉRER** : laissé vierge intentionnellement.

##### (Changement 14):

À l'Annexe F – Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP), EPEP 1 Exigences de présentation, 1.2. Section I: **Proposition technique**:

**INSÉRER**: 1.2.1. laissé vierge intentionnellement.

À l'Annexe A – l'Énoncé de projet, 2.8 Services de préconception :

**INSÉRER**: 2.8.3. laissé vierge intentionnellement.

##### (Changement 15):

À l'Annexe C – Formulaire de Proposition de Prix:

**SUPPRIMER** : Au complet.

**INSÉRER** : L'Annexe C révisé ci-joint.

**\*\*\*Note importante à l'intention des proposants** : Veuillez utiliser le Formulaire de proposition de prix de l'Annexe C révisée, et non le formulaire original de la DP.

##### (Changement 16):

**À la page 1 de l'appel d'offres, la date de clôture:**

**SUPPRIMER** : 20 janvier 2023. 14 h, HNE (heure normale de l'Est)

**INSÉRER** : 24 janvier 2023. 14 h, HNE (heure normale de l'Est)



## (B) QUESTIONS ET RÉPONSES

**Question 36 :** La question des services de traduction n'a pas été abordée. La traduction des documents de construction présente le même problème que celui de l'impression : le prix dépend du nombre de pages et du format, ce qui ne peut pas être déterminé pour le moment. Est-ce que le client fournira une allocation stipulée (reportée) à tous les soumissionnaires pour les services de traduction?

**Réponse 36 :** Voir le changement 15 dans la présente modification de l'invitation à soumissionner.

**Question 37 :** L'invitation à soumissionner précise la nécessité d'une mise en service par un tiers. Accepteriez-vous un spécialiste de la mise en service au sein d'une société d'experts-conseils qui ne fait pas partie de l'équipe principale d'ingénierie? Si l'exigence d'une mise en service par un tiers demeure, veuillez clarifier les exigences linguistiques pour l'expert-conseil en matière de mise en service et les documents et correspondances liés à la mise en service.

Si l'exigence d'une mise en service par un tiers demeure, veuillez clarifier les exigences linguistiques pour l'expert-conseil en matière de mise en service et les documents et correspondances liés à la mise en service.

**Réponse 37 :**

1. La DP n'indique pas d'exigences relatives à la mise en service par un tiers. Les sections 6.2.8.1.3. et 6.2.12.4.1. du Manuel de réalisation de projets (pièce jointe 1 de la DP) indiquent que la mise en service doit être effectuée par l'équipe de l'expert-conseil ou une autorité de mise en service indépendante qui sera engagée séparément par la GRC. Conformément à la section 1.1.3 de l'Énoncé de projet et à la section 1.4 du Manuel de réalisation de projets, les exigences de l'Énoncé de projet prévalent sur celles du Manuel de réalisation de projets.

2. Project Brief section 1.5.1.5.3.3. confirms "*Consulting engineers may function as the commissioning agents.*"

3. Les exigences linguistiques ne changent pas.

**Question 38 :** La section 1.3 de la DP présente le résumé des travaux requis pour le bâtiment et décrit un certain nombre de composantes non conformes au code du bâtiment relevées dans l'ensemble du bâtiment. Cependant, les services requis ainsi que les services supplémentaires énumérés dans le document de la DP indiquent les activités qui doivent être incluses dans le projet. Les services indiqués ne sont généralement pas liés aux lacunes déterminées dans le tableau de la section 1.3.

Si vous le pouvez, veuillez confirmer que ces sections doivent être incluses dans la portée du projet, car elles semblent contraires à ce qui est généralement requis pour ce qui est décrit dans la portée des travaux à la section 1.3 et dans les étapes du projet.

**Réponse 38:** Section 2.6.2. Office Furniture Support Services is required. Section 2.7 BCC is required.

**Question 39 :** Pouvez-vous confirmer que si la portée notée ci-dessus pour le soutien lié au mobilier de bureau et la programmation fonctionnelle doit être incluse dans le projet, ces services concernent **uniquement** les éléments touchés par la portée décrite à la section 1.3 (Portée des travaux) et non l'ensemble du bâtiment/complexe?

**Réponse 39 :** La section 2.6 Services de soutien liés au mobilier de bureau ne concerne que les éléments déterminés et touchés par la portée définie à la section 1.3 de l'Énoncé de projet. La section 2.8.3. Portée de la programmation fonctionnelle et activités connexes a été supprimée. Voir le Changement 12 dans la modification de l'invitation à soumissionner 06.



**Question 40 :** Est-il possible d'examiner les plans ou dessins existants relatifs aux éléments du projet dans une installation sécurisée afin de comprendre l'ampleur des travaux à effectuer dans le cadre du projet?

**Réponse 40 :** Des dessins supplémentaires seront fournis au moment de l'attribution du contrat. Voir les schémas fournis dans la modification 06.

**Question 41 :** S'il n'est pas possible d'examiner les dessins avant la clôture des soumissions, est-il possible d'obtenir une estimation en mètres carrés de l'aire de travail du projet afin de comprendre la taille et l'ampleur du projet?

**Réponse 41 :** Voir les dessins dans la modification de l'invitation 06.

**Question 42 :** En ce qui concerne la détermination des tarifs pour les services de traduction, il est difficile de déterminer les tarifs et le temps nécessaire pour traduire les documents d'une langue à l'autre à moins de connaître le nombre de mots dans la spécification ou le nombre de pages. Étant donné que ces nombres ne sont pas connus pour l'instant, comment la GRC voudrait-elle que nous établissions le prix de cette portée, étant donné que les tarifs de traduction sont fondés sur la taille du document?

**Réponse 42 :** Voir le changement 15 dans la présente modification de l'invitation à soumissionner.

**Question 43 :** Après examen, nous constatons que les plans d'étage ne traitent pas des étapes 1.1.1, 1.3.1, 1.3.3, 1.3.5 ou 1.5.1. Est-il possible de fournir les plans d'étage de ces zones ou la surface de plancher brute de chacune de ces zones, afin que les consultants puissent évaluer la quantité de travail requise?

**Réponse 43 :** Voir le dessin 1<sup>st</sup> – 1er étage – 2 .pdf dans la modification de l'invitation 06.

**Question 44 :** Le Changement 11 indique l'insertion d'« Exemplaires des dessins de mobilier en format PDF interrogeable ». Cependant, selon la réponse 2 de la modification 01, le mobilier ne fait pas partie de la portée du contrat. Veuillez confirmer que cette ligne doit être supprimée de la section 2.14.3.3 Documents.

**Réponse 44 :** Les dessins de mobilier sont requis à l'étape 1.3.3. et à la section 2.6 Services de soutien liés au mobilier de bureau.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**



---

**Modifié dans la modification 07 de l'invitation à soumissionner  
ANNEXE C – FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX**

NOTE AUX PROPOSANTS : La langue de cette annexe sera contractualisée dans le contrat qui en résultera. Tout le contenu lié à la sollicitation sera supprimé et les clauses applicables seront contractualisées selon les besoins.

INSTRUCTIONS AUX PROPOSANTS :

1. Veuillez remplir ce Formulaire de proposition de prix et le présenter conformément à l'annexe F – Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP).
2. LES PROPOSANTS SONT PRIÉS DE NE PAS MODIFIER LE FORMULAIRE.
3. Les propositions de prix ne doivent pas inclure les taxes applicables.
4. Les propositions de prix seront évaluées en dollars canadiens.
5. Frais de déplacement et de subsistance : Tous les frais de déplacement et de subsistance doivent être incorporés dans la Partie A de la présente annexe.
6. À la Partie B, B.1 – Débours, le proposant doit soumettre une estimation des frais de débours pour les services de traduction et d'impression. Ces frais ne doivent pas être inclus dans les frais fixes de la Partie A.
7. **Seule la Partie A de la présente annexe sera utilisée pour l'évaluation du prix.**

**Nom de projet :** Correction des lacunes par rapport aux codes de l'IOTMP

**Nom du proposant :**

---

**La Partie A suivante fera partie intégrante du processus d'évaluation :**

---





Le Canada peut accepter ou rejeter n'importe lequel de ces honoraires, débours et taux horaires. Le Canada se réserve le droit de négocier ces honoraires, débours et taux horaires.

## **PARTIE B – AUTRES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES**

### **Partie B.1 – Débours – Services de traduction et d'impression**

**Au prix coûtant, sans indemnité pour majoration ou profit, factures et reçus à l'appui – voir la clause R1230D (2018-06-21), CG 5 – Modalités de paiement – Services d'architecture et/ou de génie, section CG 5,12 – Débours :**

Le proposant doit soumettre une estimation des frais de débours pour les services de traduction et d'impression.

Le montant des débours indiqué à la Partie B.1 sera inclus dans le coût total estimé sur la première page du contrat au moment de l'attribution du contrat. Si les frais réels pour ces services sont inférieurs ou supérieurs à l'estimation faite dans cette section, une modification au contrat sera émise pour concilier les frais réels inférieurs ou supérieurs.

<b>Projet</b>	<b>Débours estimés</b>
Traduction	\$
Impression	\$
Montant total estimé pour les débours	\$

### **Partie B.2 – Honoraires fondés sur le temps (R1230D [2018-06-21], CG 5 – Modalités de paiement – Services d'architecture et/ou de génie)**

Les honoraires fondés sur le temps de la Partie B.2 ne seront **pas** inclus dans le coût total estimatif à la première page du contrat.

